

**Convention Ville de Dieppe - Association des Amys du vieux Dieppe,  
Amis du Musée et de la Bibliothèque - Avenant 78.95/9**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 36  
Nombre de votants : 34*

**LE 2 AVRIL DEUX MILLE DIX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 24 mars 2010 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

**Sont présents** : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine (à partir de la question n°6), M. GAUTIER André, M. BAZIN Jean.

**Sont absents et excusés** : M. LEVASSEUR Thierry, Mme FARGE Patricia, Mme ORTILLON Ghislaine (jusqu'à la question n°5), Mme OUVRY Annie.

**Pouvoirs ont été donnés** par M. LEVASSEUR Thierry à M. LAPENA Christian, Mme FARGE Patricia à M. LECANU Lucien, Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise (jusqu'à la question n°5), Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André.

**Secrétaire de séance** : M. PAJOT Mickaël

.../...

M. Frédéric Eloy, Adjoint au Maire, expose qu'une convention en date du 25 avril 1995 définit les conditions dans lesquelles l'association des Amys du Vieux Dieppe intervient pour la promotion du Musée, l'enrichissement de ses collections et leur valorisation, ainsi que le montage d'expositions.

Afin de pouvoir ajuster chaque année les financements municipaux au programme d'expositions validé par la Ville, l'association et la ville ont convenu de modifier l'article 6 de la convention qui liait jusque là le montant de la subvention aux recettes encaissées au titre des droits d'entrée du Musée.

Vu l'avis favorable émis par la commission n° 5 dans sa séance du lundi 22 mars 2010,

Il est proposé au Conseil Municipal

- d'approuver la nouvelle rédaction de l'article 6 telle qu'elle suit:

*article 6 : Pour permettre le financement de ses activités en direction du Musée, l'Association reçoit chaque année de la Ville une subvention affectée à cette fin. Le montant de la subvention est fixé en fonction des projets d'exposition proposés par le Conservateur et validés par la Ville en comité municipal de programmation et fait l'objet d'un échange entre les deux parties lors d'une réunion annuelle d'examen de la demande de subvention. Cette subvention doit être employée dans sa totalité en faveur du Musée. Toutefois, le reliquat non employé d'une année peut se reporter sur l'année suivante.*

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°9 à la convention intégrant cette modification

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, les propositions ci-dessus, par :

☞ **34 voix « Pour »** (groupe des Elus Communistes et Républicains, groupe Dieppe A-Venir, groupe des Elus Verts, le groupe Centriste, M. Jean-Claude CHAUVIERE, Conseiller indépendant),

☞ **5 « abstentions »** (groupe « Dieppe Ensemble »).

**Pour extrait conforme,  
Par délégation du Maire,  
Mme Sylvie Scipion  
Directrice Générale des Services  
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--